



TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Contrat d'engagement financier annuel

MENSUALITES :

Pour L'équilibre financier de notre Ecole, la règle est que chacun contribue en fonction de ses revenus.

☞ Pour **TOUTES** les tranches, il est demandé de fournir un justificatif : La photocopie **de l'avis 2021 d'imposition sur les revenus 2020 des parents.**

☞ Pour l'accueil des tout-petits de 2 ans, la tranche **Passerelle** est obligatoire.

Tranches	A	B	C	D	E	F	G	Passerelle
Revenu fiscal de référence	moins de 13 000€	de 13 000 à 16 000 €	de 16 000 à 22 000 €	de 22 000 à 30 000 €	de 30 000 à 40 000 €	De 40 000 à 50 000€	plus de 50 000 €	Tarif forfaitaire
Mensualités (/mois)	38,5 €	48,5 €	60 €	72 €	84 €	89,5 €	96,5 €	130 €

ACTIONS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES :

20€/an par enfant scolarisé pour financer les actions pédagogiques dans les classes

15€ au mois de février pour les voyages scolaires.

COTISATION UNITED :

5€/an par enfant scolarisé pour l'Association UNITED, le réseau des écoles privés du bassin turripinois, pour aider au financement des interventions de psychologues scolaires dans l'école et des projets inter-écoles.

ETUDE - GARDERIE DU SOIR : de 17H10 à 18H15

4 € le premier enfant - 1,60 € le deuxième - 0€ les suivants

Les retards, après la fermeture du portillon à 18h15, seront surfacturés : 2€ pour 0 à 10 minutes et 5€ au delà afin de limiter les excès répétitifs.

ACCUEIL DU MATIN : de 7h30 à 8h30. Aucune participation financière n'est demandée aux familles.

CANTINE : 5,40 € le repas. Inscription en ligne possible avant 8h45 le jour-même

Un surcoût de 2€ sera facturé en cas d'oubli de réservation.

Le Directeur - JB. DURAND

✂-----

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

MENSUALITES

Nom et adresse des parents :



Nom	Prénom	date de naissance	classe à la rentrée
.....
.....
.....

Tranche :

Mensualités : (€ / mois) X Enfants =

Signature :